

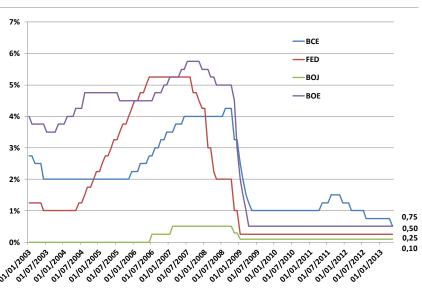
1 - Actualité nationale et internationale

Taux d'intérêt

La BCE maintient le statu quo monétaire

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les informations disponibles ont confirmé notre évaluation qui avait conduit à l'abaissement des taux directeurs début mai. Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation à moyen terme pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans le même temps, les données d'enquêtes récentes relatives au climat des affaires font état d'une légère amélioration par rapport à un bas niveau de départ. L'orientation accommodante de notre politique monétaire, ainsi que l'amélioration significative de la situation sur les marchés financiers depuis mi-2012, devraient contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise économique plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. (...) Le taux de croissance annuel négatif des prêts aux sociétés non financières (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation) est passé de -1,3 % en mars à -1,9 % en avril. (...). Plus généralement, la faible dynamique des prêts continue de refléter essentiellement l'état actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. (...). Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel que la réduction de la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro se poursuive et que la capacité de résistance des banques soit renforcée quand cela s'avère nécessaire. Des progrès ont été accomplis depuis l'été dernier en termes d'amélioration de la situation des banques en matière de financement, de renforcement de la base de dépôts domestiques dans les pays en proie à des difficultés et de réduction de la dépendance à l'égard de l'Eurosystème, comme en témoignent les remboursements effectués au titre des opérations de refinancement à long terme d'une durée de trois ans. De nouvelles avancées décisives dans la mise en place d'une union bancaire permettront d'atteindre cet objectif. En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

Taux directeur des principales banques centrales



Chômage

Hausse du taux de chômage au sens du BIT au premier trimestre en France

Le taux de chômage au sens du BIT en France métropolitaine est estimé à 10,4 % pour le 1- trimestre 2013, après 10,1 % au 4- trimestre 2012. Sur la France entière (hors Mayotte), il est estimé à 10,8 % (après 10,5 % au 4- trimestre).

Nouvelle hausse du taux de chômage dans la zone euro (Eurostat)

Dans la zone euro (ZE17), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 12,2 % en avril 2013, en hausse par rapport au taux de 12,1 % relevé en mars. Dans l'UE27, le taux de chômage était de 11,0 %, stable par rapport au mois précédent. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à avril 2012, où ils se situaient respectivement à 11,2 % et 10,3 %. Selon les estimations d'Eurostat, 26,588 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage en avril 2013 dans l'UE27, dont 19,375 millions dans la zone euro. Par rapport à mars 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 104 000 dans l'UE27 et de 95 000 dans la zone euro. Comparé à avril 2012, le chômage s'est accru de 1,673 million de personnes dans l'UE27 et de 1,644 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,9 %), en Allemagne (5,4 %) ainsi qu'au Luxembourg (5,6 %), et les plus élevés en Grèce (27,0 % en février 2013), en Espagne (26,8 %) ainsi qu'au Portugal (17,8 %).

Inflation

Léger repli des prix en France en avril

En avril 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) se replie de 0,1 % après une hausse de 0,8 % en mars. Sur un an, il s'accroit de 0,7 % en avril (+1,0 % en mars 2013). Les prix des produits alimentaires et du tabac sont en augmentation. Dans le sillage du recul des prix des produits pétroliers, les prix de l'énergie baissent quant à eux nettement. Les prix des services reculent, du fait du repli des tarifs des télécommunications et de celui de certains services liés au tourisme à la suite du décalage des vacances scolaires cette année. La réduction des prix des produits de santé et de celle, plus tendancielle, des produits électroniques entraîne celle des prix des produits manufacturés.

Légère augmentation de la hausse des prix en rythme annuel dans la zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 1,4 % en mai 2013, en hausse par rapport au mois d'avril, où il était de 1,2 %, selon une estimation rapide publiée par Eurostat. L'alimentation, les boissons alcoolisées & le tabac devraient connaître le taux annuel le plus élevé en mai (3,3 % contre 2,9% en avril), suivis des services (1,4% contre 1,1% en avril), des biens industriels hors énergie (0,9 % contre 0,8 % en avril) et de l'énergie (-0,2 % contre -0,4 % en avril).

Asie/Pacifique

Le FMI présente les conclusions provisoires de sa mission au Japon au titre de la consultation annuelle «Article 4 »

Le Fonds monétaire international a salué les premiers effets prometteurs de la nouvelle politique de relance menée par le gouvernement, tout en le pressant d'adopter des réformes structurelles pour réduire la dette publique, sous peine de « risques considérables ». Le Fonds conseille de porter à terme la taxe sur la consommation à 15 %, alors qu'elle était censée augmenter de 5 à 10 % entre avril 2014 et octobre 2015.

Légère reprise des investissements directs étrangers en Chine

En avril, ils ont progressé de 0,4 % à 8,44 milliards de dollars US, selon les chiffres publiés par le ministère du Commerce. Sur les quatre premiers mois de l'année, ils ont augmenté de 1,2 % par rapport à la même période de 2012.

Actualité législative

Décret n° 2013-384 du 7 mai 2013 définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier

Ce décret prévoit dans quelles conditions l'Autorité de contrôle prudentiel peut exiger la désignation d'un représentant permanent de la part d'établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France

Décret n° 2013-385 du 7 mai 2013 fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Ordonnance n° 2013-421 du 23 mai 2013 relative à l'inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) des décisions relatives au traitement du surendettement en Polynésie française

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027442941&dateTexte=&categorieLien=id

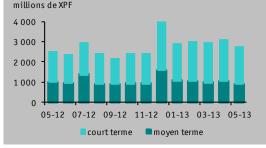
Cette ordonnance, en complétant les dispositions de l'article L. 334-7 du Code de la consommation, permet l'extension à la Polynésie française du dispositif national en matière d'inscription au FICP des mesures de surendettement. Ce texte prévoit d'une part, qu'un débiteur ayant déposé un dossier de surendettement est automatiquement inscrit au FICP, et d'autre part, que les décisions de traitement du surendettement (moratoire, plan, effacement partiel, procédure de rétablissement personnel) prises par la commission de surendettement de Polynésie dont le secrétariat est assuré par l'IEOM, ou prises par le tribunal, font l'objet d'une inscription au FICP.

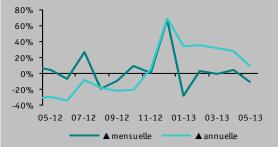
2 – Activités de l'Institut et suivi de place

Refinancement des établissements de crédit

Recul du refinancement en mai

en millions de F CFP	mai-12	avr-13	mai-13	▲/mois	▲ /an
Utilisations à court terme Utilisations à moyen terme	1 571 964	2 095 1 015	1 899 870	-9,4% -14,3%	20,9% -9,7%
Refinancement total	2 536	3 110	2 770	-11,0%	9,2%
millions de XPF		80% J			





Incidents de paiement

Hausse des incidents de paiements

en nombre	mai-12	avr-13	mai-1	3 ▲/mois	▲ /an
Incidents de paiement :	656	652	78:	3 20,1%	19,4%
- sur chèques	618	605	754	4 24,6%	22,0%
- sur effets	22	22	27	0,0%	0,0%
- retraits de cartes bancaires	16	25		7 -72,0%	-56,3%
1 200 1 000 800 600 400 200 05-12 07-12 09-12 11-12 01-13 03	30 25 20 15 10 5 0	70 60 50 40 30 20 10 05-12 07	7-12 09-12	11-12 01-13	03-13 05-13
chèques (éch.gche) —— CB	(éch.dte)			leffets	

Interdits bancaires

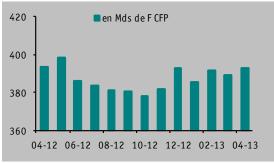
Légère hausse des interdits bancaires en mai

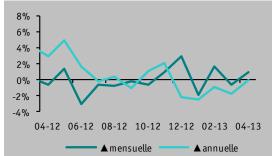
en nombre	mai-12	avr-13	mai-13	▲/mois	▲ /an
Interdits bancaires en fin de mois	3 605	3 407	3 430	0,7%	-4,9%
- dont personnes physiques	3 145	2 941	2 960	0,6%	-5,9%
- dont personnes morales	460	466	470	0,9%	2,2%

Masse monétaire

Stabilisation de M3 en rythme annuel

en millions de F CFP	avr-12	mars-13	avr-13	▲/mois	▲ /an
Circulation fiduciaire	15 193	15 074	15 104	0,2%	-0,6%
Dépôts à vue	149 951	154 708	155 625	0,6%	3,8%
Comptes sur livrets	98 886	98 761	99 636	0,9%	0,8%
Comptes d'épargne logement	330	397	407	2,6%	23,6%
Dépôts à terme	126 574	118 028	120 088	1,7%	-5,1%
Autres	2 274	2 071	2 064	-0,3%	-9,2%
Total M3	393 207	389 039	392 924	1,0%	-0,1%

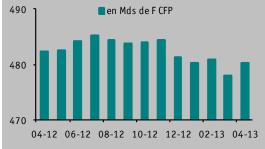


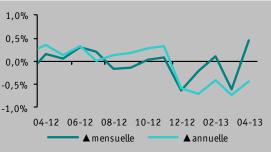


Concours des banques locales à l'économie

Progression des crédits de trésorerie en avril

en millions de F CFP	avr-12	mars-13	avr-13	▲ /mois	▲/an
Crédits de trésorerie	124 965	122 650	126 189	2,9%	1,0%
Crédits d'équipement	64 832	65 964	65 871	-0,1%	1,6%
Crédits à l'habitat	160 808	163 501	163 707	0,1%	1,8%
Autres crédits	71 064	67 599	67 817	0,3%	-4,6%
Créances dout. brutes	60 600	58 213	56 569	-2,8%	-6,7%
Total CCB	482 270	477 926	480 152	0,5%	-0,4%





3 – Brèves économiques locales

Finances publiques

Convention de financement Etat-Pays de 5 milliards de F CFP

Le 29 mai 2013, le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire de la République ont signé une convention d'investissement d'un montant de 5 milliards de F CFP. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du Troisième instrument financier des dotations de l'Etat au Pays.

Ces 5 milliards couvrent le financement de 57 projets d'infrastructures, inscrits dans la programmation du Troisième instrument financier au titre de l'année 2013. Une seconde tranche sera engagée ultérieurement, avec une contribution de l'Etat de 1,1 milliard de F CFP.

Signature d'une convention Etat-Pays 2013 de mise en place de Chantiers de développement local

Une convention Etat-Pays 2013 de mise en place de Chantiers de développement local (CDL) a été signée le 3 juin 2013 entre le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française. Ce dispositif, financé par l'Etat à hauteur de 58,1 millions de F CFP (première tranche 2013), vise à favoriser l'insertion professionnelle et à procurer une aide financière à des personnes à la recherche d'un emploi, en contrepartie d'un travail d'intérêt général.

Transport aérien

Un nouveau transporteur aérien en Polynésie française

Créée en début d'année, la SAS Air Tetiaroa doit assurer la desserte de l'hôtel Le Brando, dont l'ouverture est prévue en 2014. En mai 2013, la compagnie a obtenu sa licence de transporteur aérien pour le fret et le trafic de passagers. Elle attend son certificat de transporteur aérien, qui lui sera délivré ultérieurement par l'Aviation civile.

Air Tetiaroa, qui appartient au groupe TBSA (Tahiti Beachcomber SA), devrait utiliser des bimoteurs de neuf places pour relier l'atoll de Tetiaroa à Tahiti.

Transport maritime

Développement des croisières sur cargos mixtes

Le cargo mixte Tuhaa Pae IV a reçu début juin l'autorisation de la part des affaires maritimes pour démarrer ses croisières aux Australes. Les premières croisières, pour un maximum de 25 passagers, démarreront en juillet pour une durée de six à sept jours au départ de Papeete. Les îles desservies seront Rimatara, Rurutu, Tubuai et Raivavae.

Un autre projet similaire, mais cette fois-ci vers les Tuamotu, devrait voir le jour. En effet, le groupe Degage va investir 1,5 milliard de F CFP pour la construction de son cargo mixte, le Dory 2. Celui-ci proposera des croisières « plongées » de cinq jours pour 70 passagers. Il desservira les atolls de Tikehau, Rangiroa, Ahe, Manihi et Fakarava.

Logement social

Construction de 118 logements dispersés

Le 25 mai 2013, lors d'une réunion technique entre le gouvernement polynésien, l'AFD et le représentant de l'Etat, a été évoqué le lancement d'un chantier comprenant 118 logements en habitat dispersé pour un budget de 802 millions de F CFP. Ce projet, inscrit au programme 2013 de l'Office polynésien de l'habitat (OPH), a bénéficié du déblocage des fonds prévus pour son financement. Les travaux doivent être engagés prochainement.

Réglementation

Interdiction des ventes pyramidales

La loi de Pays n°2013-18 relative aux ventes et prestations pyramidales a été promulguée le 10 mai 2013. Elle interdit la vente au moyen de laquelle on propose un avantage ou une rémunération à une personne à condition qu'il recrute d'autres acheteurs. Elle prévoit pour tout contrevenant une peine d'emprisonnement d'un an, assortie d'une amende de 536 000 F CFP.

Rapport du CESC sur l'implantation de casinos en Polynésie française

La commission Economie du CESC (Conseil économique social et culturel) a rédigé un rapport relatif à l'implantation de casinos en Polynésie française. Fin mai, le CESC a donné un avis favorable assorti de recommandations pour assurer la protection juridique des consommateurs contre le risque d'addiction au jeu.

4 – Brèves économiques régionales

Australie: politique monétaire

Baisse de l'OCR d'un quart de point

Lors de sa réunion mensuelle du 8 mai 2013, la Reserve Bank of Australia (RBA) a décidé de diminuer d'un quart de point son principal taux d'intervention, le Cash rate. Ce dernier s'établit désormais à 2,75 %, plus bas niveau jamais touché depuis la création de la RBA en 1960.

La RBA « a estimé qu'une nouvelle baisse du taux d'intérêt était adéquate pour encourager une croissance durable dans l'économie, tout en respectant les objectifs de hausse des prix ». La croissance de l'Australie, qui est restée vigoureuse grâce à la demande des pays émergents en matières premières ces dernières années, commence à subir les effets de la baisse des cours et du ralentissement de la conjoncture mondiale.

Australie: croissance économique

Progression de 0,6 % du PIB au premier trimestre 2013

Le PIB australien augmente de 0,6 % sur les trois premiers mois de l'année, comme aux deux trimestres précédents. La croissance est dynamisée par la hausse des exportations minières (charbon et minerai de fer) sur la période.

Sur l'année, le rythme de la croissance tend à ralentir, en raison de la faiblesse de la conjoncture mondiale. Le PIB progresse de 2,5 %, après +3,1 % au dernier trimestre 2012. Pour l'année en cours, le gouvernement australien table sur une croissance de 2,75 % et non plus +3 %. La RBA, pour sa part, prévoit +2,5 % seulement.

Nouvelle-Zélande: construction immobilière

Forte hausse de l'immobilier résidentiel au premier trimestre 2013

La construction immobilière augmente de 5,8 % (CVS) au premier trimestre 2013, après +2 % sur les trois derniers mois de l'année précédente. Elle est dynamisée par l'immobilier résidentiel qui progresse de 12 %, sa plus forte hausse depuis dix ans. A contrario, le non-résidentiel est en retrait, -0,8 %, hormis dans la région de Canterbury.

Nouvelle-Zélande: emploi

Amélioration sur le marché du travail

Après trois trimestres consécutifs de baisse, le taux d'emploi se redresse de 1 point (cvs) au premier trimestre 2013, à 63,7 % (62,7 % au quatrième trimestre 2012). Parallèlement, le taux de chômage diminue significativement, de 6,8 % en décembre 2013 à 6,2 % en mars 2013, soit -0,6 point.

Les indicateurs de référence

	4-4-	40	4		A for alla	h /
	date	m-12	m-1	m	▲ /mois	▲ /an
Indicateurs macroéconomiques						
Indice des prix à la consommation (base 100 décembre 2007)	avr-13	106,1	107,9	108,1	0,1%	1,9%
Indice de l'emploi salarié dans le secteur marchand (base 100 janvier 2000)	mars-13	116,4	115,0	114,2	-0,7%	-1,9%
Commerce extérieur Exportations (en M F CFP)	avr-13	958	1 252	1 004	-19,8%	4,8%
Importations (en M F CFP)	avr-13	12 853	10 171	14 888	46,4%	15,8%
Entreprises					(Si	ource : ISPF)
Importations de biens d'équipement (M F CFP)	avr-13	1 542	1 250	2 334	86,7%	51,4%
Importations de véhicules utilitaires (M F CFP)	avr-13	95	82	110	33,9%	16,1%
Immatriculation de véhicules utilitaires neufs (nb)	avr-13 mai-13	92 460	93 466	97	4,3%	5,4% 2,2%
Personnes morales en interdiction bancaire (nb)	IIIdI-13	400	400	470	0,9% (sources	: ISPF,IEOM)
Ménages						
Importations de biens de consommation courante (M CFP)	avr-13	1 691	1 600	2 224	39,0%	31,5%
Importations de produits alimentaires (M CFP)	avr-13	2 761	2 614	3 302	26,3%	19,6%
Immatriculation de véhicules particuliers neufs (nb)	avr-13	246	152	227	49,3%	-7,7%
Personnes physiques en interdiction bancaire	mai-13	3 145	2 941	2 960	0,6%	-5,9%
Continue					(sources :	ISPF, IEOM)
Secteurs Agriculture						
Exportations de perles brutes (en M F CFP)	avr-13	471	720	403	-44,1%	-14,4%
Exportations de poissons et crustacés (en M F CFP)	avr-13	101	83	103	24,4%	2,4%
<u>BTP</u>						
Importations de ciment (en M F CFP)	avr-13	102	54	45	-16,6%	-55,4%
Importations de bois transformé (en M F CFP) Industrie	avr-13	140	125	151	20,8%	7,7%
Exportations de monoï en vrac et conditionné (en M F CFP)	avr-13	18	25	5	-79,0%	-71,5%
Exportations d'huile de coprah (en M F CFP)	avr-13	31	42	20	-51,6%	-34,8%
Exportations de noni en purée et en jus (en M F CFP)	avr-13	53	44	68	54,4%	30,1%
<u>Tourisme</u>						
Nombre de touristes	mars-13	13 075	11 177	13 897	24,3%	6,3%
Taux d'occupation hôtelière (CPH)	mai-13	60,9%	59,3%	67,0%	7,7 pts	6,1 pts
Indicateurs financiers				(Encours I	sources) banques locales	en M ECEP)
<u>Dépôts</u>				(Elicours i	Junques tocutes	cii ii rerr j
Ménages						
Dépôts à vue	avr-13	56 730	58 736	57 369	-2,3%	1,1%
Comptes sur livret	avr-13	93 008	93 040	93 975	1,0%	1,0%
Dépôts à terme	avr-13	61 382	65 002	66 555	2,4%	8,4%
Entreprises Dépôts à vue	avr-13	75 204	80 678	81 038	0,4%	7,8%
Dépôts à terme	avr-13	37 507	43 759	42 679	-2,5%	13,8%
Encours bancaires					_,,,,,	20,011
Ménages		77.005	70.540	76.706	0.00	
Crédits de trésorerie	avr-13	77 008	76 513	76 738	0,3%	-0,4%
Crédits à l'habitat Entreprises	avr-13	140 113	143 224	143 424	0,1%	2,4%
Crédits de trésorerie	avr-13	46 036	41 845	40 704	-2,7%	-11,6%
Crédits d'équipement	avr-13	55 357	56 776	56 804	0,1%	2,6%
						urce : IEOM)



5 - Les taux

TAUX D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER									
	date d'effet	taux	taux de sortie maximum applicables						
taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	aux crédits pour accès au réescompte						
taux de réescompte des crédits aux entreprises	28/05/2013	0,50%	3,25%						
taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/04/2013	2,15%	4,45% à 4,90% (Taux SGFGAS à partir du 01/04/2013						
taux de la facilité de prêt marginal	28/05/2013	1,00%							
taux de l'escompte de chèques	28/05/2013	1,00%							
TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE ET DANS IF MONDE									

taux d'intérêt en fin de mois

	31/05/2013	30/04/2013	Var. M-1
EONIA	0,1140%	0,1020%	+ 0,012 pt
EURIBOR 1 mois	0,1130%	0,1160%	- 0,003 pt
EURIBOR 3 mois	0,2000%	0,2070%	- 0,007 pt
EURIBOR 6 mois	0,2980%	0,3150%	- 0,017 pt
EURIBOR 12 mois	0,4780%	0,5100%	- 0,032 pt

taux d'intérêt en moyenne mensuelle

	31/05/2013	30/04/2013	Var. M-1
TEMPE	0,0784%	0,8190%	- 0,741 pt
EURIBOR 1 mois	0,1120%	0,1180%	- 0,006 pt
EURIBOR 3 mois	0,2010%	0,2090%	- 0,008 pt
EURIBOR 6 mois	0,3020%	0,3240%	- 0,022 pt
EURIBOR 12 mois	0,4850%	0,5290%	- 0,044 pt
TMO	2,0600%	2,1000%	- 0,040 pt
TME	1,8600%	1,9000%	- 0,040 pt
TRBOSP	2,2200%	2,0200%	+ 0,200 pt

taux de base bancaire

banaues métropolitaines 6.60% banques locales 7,10% taux d'intérêt légal taux année 2013

01/07/2009 JORF 0,04% 01/03/2013 0,71% 08/02/2012

date d'effet

15/10/2001

<u>Définitions</u> EONIA: Euro OverNight Index Average TEMPE: moyenne mensuelle de l'EONIA EURIBOR: EUR. InterBank Offered Rate TMO : taux moyen des obligations publiques

(source: CDC)

TME : taux moyen des emprunts d'Etat à long terme

année 2012

TRBOSP: taux de rendement brut des obligations du secteur privé (demier vendredi du mois)

taux des euro-monnaies	ux des euro-monnaies												
devise USD JPY			USD					GBP					
date	31/05/2013	30/04/2013	31/03/2013	31/05/2013	30/04/2013	31/03/2013	31/05/2013	30/04/2013	31/03/2013				
taux JJ	0,110%	0,220%	0,180%	0,101%	0,106%	0,096%	0,470%	0,442%	0,600%				
3 mois	0,360%	0,400%	0,430%	0,154%	0,156%	0,161%	0,590%	0,570%	0,610%				
10	2 10 00/	1 6600/	1 0 700/	0.0700/	0.6000/	0.52.00/	2 0100/	1 6500/	1 7700/				

TAUX DE L'USURE (seuils applicables à partir du 1er avril 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Prêts-relais	5,55%	Découverts en compte (1)	13,37%
Autres prêts		Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 357 995 XPF	20,29%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale,	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférie égal à 715 990 XPF	ur ou 16,25%	artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 715 990 XPF	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) y compris commission du plus fort découvert

TAUX DE CHANGE										
Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR										
Dernier cours fin de mois 1 USD/XPF 91,7513				1 NZD/XPF	73,3672	1 HKD/XPF	11,8172	1 GBP/XPF	139,7818	
100 JPY/XPF	91,4630	1 AUD/XPF	88,1327	1 SGD/XPF	72,7101	100 VUV/XPF	94,8353	1 FJD/XPF	50,0385	



www.ieom.fr